
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 25 juin 2019 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

ÉTAIT ABSENT :

Mme Renée-Chantal Belinga, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Claire Vassart, directrice de la performance, du greffe et des services administratifs
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Daniel Bussièrès, chef de division – communications
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche et secrétaire d'arrondissement substitut

Étaient aussi présents :

M. François Purcell, directeur de cabinet
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Robert Dolbec, attaché politique
M. Frédéric Bergeron, sergent, représentant du PPD 39

Nombre de personnes dans la salle : environ vingt (20)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement souhaite la bienvenue aux citoyens.

Mme Black présente les membres du conseil d'arrondissement, du cabinet de la mairesse d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence du représentant du poste de quartier 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA19 10 295

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 25 juin 2019, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 25 juin 2019, à 19 h avec la correction suivante :

- Point 20.01, modifier le titre de l'ordre du jour afin d'y lire que c'est au parc Aimé-Léonard.

Adopté à l'unanimité.

10.01

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'informations :

- Plan d'action Pie-IX – lancement du plan d'action de l'Association des commerçants de Charleroi et Pie-IX visant à réduire l'impact des travaux d'implantation du SRB sur leurs affaires;
- Secteur Marie-Clarac – suivi sur l'implantation de mesures d'atténuation de la circulation et de la sécurisation des déplacements;
- Investissements dans trois parcs de l'arrondissement - construction d'un pavillon multifonctionnel et aménagement d'un pôle aquatique dans le parc Henri-Bourassa, travaux pour le réaménagement complet du parc Sabrevois avec chalet, jeux d'eau et aires de jeux ont débuté et rénovation et l'agrandissement du chalet et la construction d'une scène au parc Aimé-Léonard.

Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont

Point d'informations :

- Inauguration de deux scènes dans nos parcs - Michel Louvain sera à la scène du parc Gouin, demain soir, alors que l'honneur revient à Florence K pour celle du parc Eusèbe-Ménard le 3 juillet;
- Fermeture temporaire du boul. Gouin à Ozias-Leduc;
- Fête italienne à Montréal-Nord le 10 août prochain au parc Aimé-Léonard;
- Invitation à consulter le site Web de l'arrondissement culturemn.com pour connaître l'horaire des festivités.

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac

Point d'informations :

- 1^{er} juillet 2019 et les déménagements - inviter les citoyens à donner les meubles ou objets dont ils n'ont plus besoin ou à les porter à l'écocentre plutôt que de les laisser sur le bord de la rue et encouragement à recycler ce qui peut être recyclé et à respecter les horaires de collectes, dont la collecte des encombrants qui a lieu tous les vendredis.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'informations :

- Retour sur les festivités du 23 et 24 juin 2019 à l'arrondissement.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 15.

Mme Julie Sigouin

Malpropreté sur la rue Pierre – est-ce que l'arrondissement ajoutera des poubelles dans le Nord-Est.

M. Laurent Bellemare

Muret en travaux sur sa ligne de terrain – travaux pas terminés depuis 2015.

Dépôt de documents concernant sa requête de travaux.

M. Noël Audet

Stationnement lors des évènements – enlever les interdictions de stationner afin d'augmenter le nombre d'espace de stationnement.

M. Paul Champagne

Parcs à chiens – ajout d'un troisième parc à chiens.

M. Robert Guilbault

-Panneaux de signalisation sur Henri-Bourassa installés sur les terre-pleins – interdiction de tourner à gauche pour certaines rues.

Dépôt de documents.

-Mesures à venir pour le secteur Marie-Clarac – proposition du virage en double pour aller sur le pont Pie-IX.

Mme Anastasia Marcellin

Logements insalubres à l'arrondissement – quelles sont les étapes à suivre par les locataires.

Dépôt de documents.

Fin de la période de questions à 19 h 35.

CA19 10 296

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2019, à 19 h et les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement tenues le 15 mai 2019, à 9 h et le 27 mai 2019, à 13 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2019, à 19 h et les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil d'arrondissement tenues le 15 mai 2019, à 9 h et le 27 mai 2019, à 13 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA19 10 297

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 mai 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1197161019

CA19 10 298

Adjuger à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 672 691,33 \$, taxes incluses, un contrat pour la construction d'une scène musicale extérieure et l'agrandissement du chalet de parc existant au parc Aimé-Léonard et autoriser une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, pour les incidences et une dépense de 270 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 2 982 691,33 \$.

Appel d'offres 1053 / 3 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Axe Construction inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 2 672 691,33 \$, taxes incluses, le contrat 1053 pour la construction d'une scène extérieure et l'agrandissement du chalet de parc Aimé-Léonard;

QUE soit autorisée une dépense de 270 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 40 000 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 2 982 691,33 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1198109003

CA19 10 299

Adjuger à Toitures V. Perreault, seul soumissionnaire et conforme, au montant de 886 736,64 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de bassins de toitures aux travaux publics et autoriser une dépense de 88 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, pour une dépense totale de 974 736,64 \$.

Appel d'offres 1054 / 1 soumissionnaire

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Toiture V. Perreault, le seul soumissionnaire conforme, au montant de 886 736,64 \$, taxes incluses, le contrat 1054 pour la réfection de bassins de toiture des bâtiments des travaux publics;

QUE soit autorisée une dépense de 88 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 976 736,64 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1198109002

CA19 10 300

Adjuger à Expertise Sports Design LG Inc., pour un montant maximal de 118 636,95 \$, taxes incluses, un contrat de services professionnels en architecture de paysage et d'ingénierie pour la transformation d'un terrain de soccer en terrain de football/soccer/mini-soccer avec surface synthétique au parc Henri-Bourassa et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cette firme.

Appel d'offres 1052 / 2 soumissions

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Expertise Sports Design LG Inc., pour un montant maximal de 118 636,95 \$, taxes incluses, le contrat 1052 pour des services professionnels en architecture de paysage et d'ingénierie pour la transformation d'un terrain de soccer en terrain de football/soccer/mini-soccer avec surface synthétique au parc Henri-Bourassa;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et cette firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198177006

CA19 10 301

Octroyer à L'Agence Featuring inc., pour un montant maximal de 74 733,75 \$, taxes incluses, un contrat pour des services professionnels en communications destinés à améliorer l'image de marque de l'arrondissement, d'une durée maximale d'un an et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la firme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit octroyé à L'Agence Featuring inc., pour un montant de 74 733,75 \$, taxes incluses, un contrat pour des services professionnels en communications destinés à améliorer l'image de marque de l'arrondissement, d'une durée maximale d'un an;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la firme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197739001

CA19 10 302

Octroyer à CIMCO Réfrigération, au montant de 45 428,92 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien mécanique des trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er août au 31 décembre 2019 et réserver une somme 25 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et équipements requis pour l'entretien et les appels de service.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit octroyé à CIMCO Réfrigération, au montant de 45 428,92 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien mécanique des trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er août au 31 décembre 2019;

QUE soit réservée une somme de 25 000 \$, taxes incluses, pour l'achat de pièces et équipements requis pour l'entretien et les appels de service;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198224001

CA19 10 303

Accorder une contribution financière de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour la reconduction du projet «Programmation des activités, secteur jeunesse, secteur mobilisation, pôle d'action du samedi» et la réalisation d'une démarche de réflexion stratégique et d'amélioration de la gouvernance, de la gestion et des activités et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière non récurrente de 141 620 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet «Programmation des activités, secteur jeunesse, secteur mobilisation et pôle d'action du samedi et pour la réalisation d'une démarche de réflexion stratégique» et d'amélioration de la gouvernance, de la gestion et des activités;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

Et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1174988004

CA19 10 304

Accorder une contribution financière de 86 828 \$, à la Coop de solidarité Éconord et approuver la modification à la convention, intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme, afin de définir le mandat concernant les résidus alimentaires en y incluant des activités de sensibilisation environnementales à partir d'un nouveau point de service dans le Nord-Est au 12277, boulevard Rolland et pour les frais de location du local et les frais afférents, et ce, jusqu'au 31 mai 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 86 828 \$ à la Coop de solidarité Éconord;

QUE soit approuvée la modification de la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme afin d'élargir le mandat concernant les résidus alimentaires en y incluant des activités de sensibilisation environnementales par l'ouverture d'un nouveau point de service dans le Nord-Est au 12277, boulevard Rolland et pour les frais de location du local et les frais afférents, et ce, jusqu'au 31 mai 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1183602016

CA19 10 305

Accorder une contribution financière maximale de 39 191,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière maximale de 39 191,16 \$, à la Coop de solidarité Éconord pour les coûts de location et autres frais afférents du local de l'Éco-quartier situé au 10861 boulevard Pie-IX, pour la période du 1er mai 2019 au 30 avril 2020;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1197367006

CA19 10 306

Entériner une contribution financière de 7 900 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2019 » qui a eu lieu le 24 juin 2019 au parc Aimé-Léonard et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 7 900 \$ à la Société Culture et Traditions Québécoises de Montréal-Nord pour son projet spécial « Fête nationale du Québec - volet familial 2019 » qui a eu lieu le 24 juin 2019 au parc Aimé-Léonard;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1195190007

CA19 10 307

Entériner une contribution financière de 7 000 \$ au Programme Horizon Jeunesse (en partenariat avec le Centre des jeunes L'Escale et Entre Parents de Montréal-Nord) qui a déposé une demande de subvention pour le projet spécial « Fiesta familiale », qui s'est déroulé le 1er juin 2019, au Parc Sauvé, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 7 000 \$ au Programme Horizon Jeunesse (en partenariat avec le Centre des jeunes L'Escale et Entre Parents) pour le projet spécial « Fiesta Familiale » qui s'est déroulé le 1er juin au Parc Sauvé;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1197549001

CA19 10 308

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R. section Montréal-Nord) : 3 000 \$ pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2019 » qui aura lieu le 15 août au parc Gouin (secteur Est) et 2 000 \$ pour la tenue de l'événement « Kermesse » (secteur Ouest) qui aura lieu le 22 août au parc Eusèbe-Ménard, et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

(M. Jean Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R. section Montréal-Nord) pour la tenue de l'événement « Les olympiades des aînés 2019 » qui aura lieu le 15 août au parc Gouin;

QUE soit accordée une contribution financière de 2 000 \$ à l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R. section Montréal-Nord) pour la tenue de l'événement « Kermesse » qui aura lieu le 22 août au parc Eusèbe-Ménard;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197549006

CA19 10 309

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord (en partenariat avec la Fondation des médecins Canado-Haïtiens) pour le projet spécial « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu samedi le 28 septembre 2019 de 10 h à 18 h au Centre de loisirs de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ au Centre communautaire multiethnique de Montréal-Nord pour le projet spécial « Foire santé de Montréal-Nord » qui aura lieu le 28 septembre 2019 de 10 h à 18 h au Centre de loisirs de Montréal-Nord;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197549003

CA19 10 310

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet spécial « 27e édition tournoi basket de rue » qui aura lieu du 7 au 11 août 2019 au parc Le Carignan et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ à la Maison des jeunes l'Ouverture pour le projet spécial « 27e édition tournoi basket de rue » qui aura lieu du 7 au 11 août 2019 au parc Le Carignan;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197549004

CA19 10 311

Accorder une contribution financière de 5 000 \$ au Congrès National des Italo-Canadiens, région du Québec pour les activités qui auront lieu le 10 août 2019 au parc Aimé-Léonard, dans le cadre de la Semaine Italienne de Montréal 2019, qui se déroulera du 5 au 11 août 2019, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 5 000 \$ au Congrès National des Italo-Canadiens, région du Québec pour des activités qui auront lieu le 10 août 2019 au parc Aimé-Léonard, lors de la Semaine Italienne de Montréal 2019 qui se déroulera du 5 au 11 août 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1193573028

CA19 10 312

Accorder une contribution financière de 1 500 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord pour le projet spécial « Tous en action 50 ans et plus » qui commencera à l'automne 2019 aux endroits suivants : Résidence Aimé-Léonard, Habitations Manoir Gouin et Carrefour des retraités de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 500 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord pour le projet spécial « Tous en action 50 ans et plus » qui commencera à l'automne 2019 aux endroits suivants : Résidence Aimé-Léonard, Habitations Manoir Gouin et Carrefour des retraités de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1197549005

CA19 10 313

**Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1051 pour le réaménagement du parc-école Jules-Verne.
Appel d'offres 1051 / 1 soumissionnaire**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit rejetée la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 1051 pour le réaménagement du parc-école Jules-Verne.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1198177005

CA19 10 314

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 mai 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1193848017

CA19 10 315

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 mai 2019.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1193848018

CA19 10 316

Déposer le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2018 » et le diffuser sur le site Internet de l'Arrondissement.

(Lecture du « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2018 » par la mairesse)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le « Rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Montréal-Nord au 31 décembre 2018 »;

ET QUE ledit rapport soit diffusé sur le site Internet de l'Arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193848019

CA19 10 317

Entériner une dépense de 400 \$ auprès de L'Orchestre d'harmonie de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert du 1er juin 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 400 \$ auprès de l'Orchestre d'harmonie de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme du concert du 1er juin 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1193573024

CA19 10 318

Entériner une dépense de 250 \$ auprès du Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans la brochure de la Démonstration annuelle 2019 : Gymkhana au travail, qui a eu lieu le 15 juin 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit entérinée une dépense de 250 \$ auprès du Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans la brochure de la Démonstration annuelle 2018: Gymkhana Au Travail, qui a eu lieu le 15 juin 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1193573026

CA19 10 319

Approuver une dépense de 200 \$ à Montréal-Nord en fête pour vénérer St-Roch et St-Michel Archange de Ripabottoni, pour l'achat d'une publicité sur l'affiche de l'événement qui aura lieu le 4 août 2019, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée une dépense de 200 \$ à Montréal-Nord en fête pour vénérer St-Roch et St-Michel Archange de Ripabottoni pour l'achat d'une publicité sur l'affiche de l'événement du 4 août 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1193573025

CA19 10 320

Entériner le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'installation d'un système de climatisation dans le centre d'activités communautaires du parc Le Carignan, et s'engager à respecter toutes les modalités contenues dans le guide du programme qui s'applique à l'arrondissement, à payer les coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée, ainsi que les coûts non admissibles au programme, y compris tout dépassement de coûts.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la climatisation du centre d'activités Le Carignan;

QUE l'arrondissement s'engage à respecter toutes les modalités contenues dans le Guide du programme qui s'applique à lui, à payer les coûts admissibles et les coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée, ainsi que les coûts non admissibles au programme, y compris tout dépassement de coût.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1198315003

CA19 10 321

Donner un avis de motion, présenter et adopter le projet de Règlement R.R.1562.052 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions et d'ajuster certaines notions concernant le cannabis, les revêtements utilisés, le stationnement et la hauteur d'étage et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.052 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions et d'ajuster certaines notions concernant le cannabis, les revêtements utilisés, le stationnement et la hauteur d'étage et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement R.R.1562.052 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions et d'ajuster certaines notions concernant le cannabis, les revêtements utilisés, le stationnement et la hauteur d'étage et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.052 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier diverses dispositions et d'ajuster certaines notions concernant le cannabis, les revêtements utilisés, le stationnement et la hauteur d'étage et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1190217018

CA19 10 322

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement R.R.1562.053 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer une nouvelle zone P3-762 à même la zone R27-753 afin de permettre un parc local sur le terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Villeneuve et du boulevard Langelier.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance il sera adopté le Règlement R.R.1562.053 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de créer une nouvelle zone P3-762 à même la zone R27-753 afin de permettre un parc local sur le terrain vacant situé à l'angle sud-est de la rue Villeneuve et du boul. Langelier.

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement R.R.1562.053 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier l'Annexe 5 du Règlement de zonage refondu R.R 1562 par l'ajout d'une nouvelle grille des usages et des normes portant le numéro P3-762 et afin de modifier le Plan de zonage de façon à créer une nouvelle zone P3-762 à même la zone R27-753.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement R.R.1562.053 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier l'Annexe 5 du Règlement de zonage refondu 1562 par l'ajout d'une nouvelle grille des usages et des normes portant le numéro P3-762 et afin de modifier le Plan de zonage de façon à créer une nouvelle zone P3-762 à même la zone R27-753;

ET QU'une séance de consultation soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1195995003

CA19 10 323

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de résolution PP-038 afin de permettre le réaménagement du stationnement existant, près de la rue Renoir, ainsi que le remplacement de la clôture en maille de chaîne située en marge avant de la cour d'école pour le 11480, boulevard Rolland, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 28 mai 2019, à 18 h 45.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1190217013

CA19 10 324

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de résolution PP-038 afin de permettre le réaménagement du stationnement existant, près de la rue Renoir, ainsi que le remplacement de la clôture en maille de chaîne située en marge avant de la cour d'école pour le 11480, boulevard Rolland, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le second projet de résolution visant à permettre le réaménagement du stationnement existant, près de la rue Renoir, situé en partie en marge avant ainsi que le remplacement de la clôture en maille de chaîne située en marge avant de la cour d'école des petits au 11480, boulevard Rolland, soit le lot 1 668 277 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

· déroger à l'article 92.22, 2^e alinéa, du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser une partie du stationnement en marge avant;

· déroger à l'article 92.27, 2^e alinéa, du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser qu'il n'y ait pas de bordure de béton continue dans la partie du stationnement donnant vers le parc Le Carignan;

· déroger à l'article 92.27, 3^e alinéa, du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser qu'il n'y ait pas de bande d'isolement d'un mètre dans la partie du stationnement donnant vers le parc Le Carignan;

· déroger à l'article 92.27, 3^e alinéa, du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser qu'il n'y ait pas d'îlot végétalisé avec plantations de 10 m² par ensemble de 10 cases de stationnement;

· déroger à l'article 237.2, du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser une clôture en marge avant, donnant vers le boulevard Rolland et vers le stationnement, d'une hauteur de 1,8 m pour la cour des petits;

· déroger à l'article 237.3, du Règlement de zonage refondu no 1562 afin d'autoriser une clôture en maille de chaîne en marge avant, donnant vers le boulevard Rolland et vers le stationnement, pour la cour des petits;

ET QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

- le tout selon les plans préparés par Emmanuelle Lapierre, ingénieure, et datés du 4 avril 2019;
- à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- toute autre disposition continue de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1190217013

CA19 10 325

Déposer aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 28 mai 2019, à 18 h 45 et adopter le second projet de Règlement de zonage R.R.1562.051 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les dispositions de la classe d'usage : publique de classe D (parcs et terrains de jeux), et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 28 mai 2019, à 18 h 45.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1197177006

CA19 10 326

Déposer aux archives le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 28 mai 2019, à 18 h 45 et adopter le second projet de Règlement de zonage R.R.1562.051 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les dispositions de la classe d'usage : publique de classe D (parcs et terrains de jeux), et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.051 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin de modifier les dispositions relatives à l'usage « Publique de classe D (parcs et terrains de jeux) », et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1197177006

CA19 10 327

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 28 mai 2019, à 18 h 45 et adopter le Règlement R.R.1562.050 modifiant le Règlement de zonage refondu numéro 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec l'encadrement des murales artistiques sur le territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 28 mai 2019, à 18 h 45.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1197161012

CA19 10 328

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation tenue le 28 mai 2019, à 18 h 45 et adopter le Règlement R.R.1562.050 modifiant le Règlement de zonage refondu numéro 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec l'encadrement des murales artistiques sur le territoire de l'arrondissement.

Attendu qu'une copie du Règlement R.R.1562.050 modifiant le Règlement de zonage refondu numéro 1562 afin de modifier diverses dispositions en lien avec l'encadrement des murales artistiques sur le territoire de l'arrondissement a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement de zonage R.R.1562.050 modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 afin d'encadrer la réalisation de murales artistiques.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1197161012

CA19 10 329

Adopter le Règlement RGCA05-10-0006-011 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les virements de crédits.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA05-10-0006-011 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les virements de crédits a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA05-10-0006-011 modifiant le Règlement RGCA05-10-0006 intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés concernant les virements de crédits.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1192577005

CA19 10 330

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir: permettre une marge latérale ouest de 4,88 m au lieu de 5,1 m et 4,88 m au lieu de 23,63 m, une marge avant principale de 5,33 m au lieu de 6 m et un taux d'implantation au sol de 32 % au lieu de 40 % pour le 3551, boulevard Guoin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge latérale ouest de 4,88 m au lieu de 5,1 m et 4,88 m au lieu de 23,63 m, une marge avant principale de 5,33 m au lieu de 6 m et un taux d'implantation au sol de 32 % au lieu de 40 %.

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 173 603 du cadastre du Québec, soit le 3551, boulevard Guoin Est.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1195995004

CA19 10 331

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant de 3,61 m au lieu de 4,5 m pour le 11811, avenue Balzac, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 3,61 m au lieu de 4,5 m;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 846 352 du cadastre du Québec, soit le 11811, avenue Balzac.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1197161020

CA19 10 332

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre un balcon à 1,2 m de la ligne de lot au lieu de 2 m et une cour anglaise en cour avant pour le bâtiment résidentiel proposé au 10183, avenue Audoin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordé, conformément au Règlement sur les dérogations mineures RGCA02-10-0006, un balcon à 1,2 m de la ligne de lot au lieu de 2 m et une cour anglaise en cour avant;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 174 963 du cadastre du Québec, soit le 10183, avenue Audoin.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1195995006

CA19 10 333

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'un immeuble résidentiel de 20 étages et 243 unités d'habitation sur le lot 1 173 603 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un immeuble résidentiel de 20 étages, sur le lot 1 173 603 soit le 3551, boulevard Gouin. ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 24 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de 2 % de la valeur des travaux à hauteur maximale de 1 000 000 \$ soit déposée lors de la délivrance du permis. Que cette garantie soit libérée progressivement comme suit :

- 25% suite aux travaux de raccordement;
- 25% suite aux travaux de fondation;
- 25% suite aux travaux de structure;
- 25% à la livraison du projet.

QUE les dérogations qui seront présentées ultérieurement soient accordées.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Jean-Pierre Bart datés du 19 février 2019, déposés à la DAUSE le 6 mars 2019
- Concept d'aménagement paysager préparé par Francis Provost, pour la firme Les paysages Ducharme et associés, daté de février 2019 et déposé à la DAUSE le 4 mars 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 603 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1195995001

CA19 10 334

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la réfection de la façade principale et le remplacement de l'enseigne murale au 4157, rue d'Amiens, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la réfection de la façade principale et le remplacement de l'enseigne murale du bâtiment au 4157, rue d'Amiens;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un certificat d'autorisation, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

ET conformément aux documents déposés :

- Devis numéro 041/19, préparé Mourad Saidi de la compagnie Enseignes AGS, daté du 28 mai 2019 (version avec l'auvent comportant des rayures noires et beiges de largeur égale);
- Description des travaux signée par M. Khanafer le 27 mai 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 571 du cadastre du Québec, soit le 4157, rue d'Amiens.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1197040007

CA19 10 335

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la modification à la structure de toit pour le bâtiment résidentiel situé au 5600, boulevard Maurice-Duplessis, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la modification de la structure de la toiture du bâtiment résidentiel situé au 5600, boulevard Maurice-Duplessis;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

ET conformément au document déposé :

- Plans d'architecture préparés par Yves Bilodeau dessinateur Inc. datés du 15 mai 2019, déposés à la DAUSE le 22 mai 2019.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 094 793 du cadastre du Québec soit le 5600, boulevard Maurice-Duplessis.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1197177015

CA19 10 336

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition d'une maison existante ainsi qu'un garage double attenant et la construction d'un bâtiment résidentiel trifamilial pour le 10183, avenue Audoin, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale RGCA09-10-0006, la démolition d'une maison existante ainsi qu'un garage double attenant et la construction d'un bâtiment résidentiel trifamilial.

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un certificat d'autorisation, dans les douze (12) mois, sous peine de rendre caduque cette résolution;

QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit exigée. La garantie sera libérée à la fin des travaux.

ET conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Groupe Lauvac Architecture datés du 27 mai 2019 et déposés à la DAUSE le 28 mai 2019;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 174 963 du cadastre du Québec soit le 10183, avenue Audoin.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1195995005

CA19 10 337

Permettre l'empiètement sur le domaine public de deux marches desservant le bâtiment résidentiel sis au 11260, boulevard Saint-Vital, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisé, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 sur l'occupation du domaine public, un empiètement de 1 m² sur le lot 1 173 676, soit le boulevard Saint-Vital pour deux marches d'escalier desservant le bâtiment résidentiel sis au 11260, boulevard Saint-Vital soit le lot 1 173 654 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1197177016

CA19 10 338

Accorder, dans le cadre des événements publics 2019, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes b), f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre des événements publics 2019, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes b), f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Dans le cadre du Festival Rallye Cap organisé par l'Association de baseball mineur de Montréal-Nord qui aura lieu le 8 juin 2019 au parc Charleroi, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La consommation d'alcool;
- La tenue d'un événement public;
- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre du Lancement de la saison nautique organisée par La Route de Champlain qui aura lieu le 15 juin 2019 au parc Aimé-Léonard, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La tenue d'un événement public;
- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de la Fête Orientale organisée par Café Jeunesse Multiculturel qui aura lieu le 15 juin 2019 au parc Sauvé, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La tenue d'un événement public;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre du Tournoi Moustique A et B organisé par l'Association de baseball mineur de Montréal-Nord qui aura lieu du 24 au 30 juin 2019 au parc Charleroi, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La consommation d'alcool;
- La tenue d'un événement public;
- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre du Lancement de la programmation "Un été fou des parcs" organisé par le Centre des jeunes l'Escale qui aura lieu le 4 juillet 2019 au parc Saint-Laurent, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) ;
- La tenue d'un événement public;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre du Défi triple jeu organisé par l'Association de baseball mineur de Montréal-Nord qui aura lieu le 13 juillet 2019 au parc Sauvé, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels);
- La tenue d'un événement public;
- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre du Tournoi provincial Midget A et B organisé par l'Association de baseball mineur de Montréal-Nord qui aura lieu du 8 au 21 juillet 2019 au parc Sauvé, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La consommation d'alcool;
- La tenue d'un événement public;
- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre du Tournoi de basket de rue incluant l'Urbanifest organisé par la Maison des jeunes l'Ouverture qui aura lieu du 6 au 11 août 2019 au parc Le Carignan, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La tenue d'un événement public;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre des Olympiades des aînés organisés par l'AQDR section Montréal-Nord qui aura lieu le 15 août 2019 au parc Gouin et sur le Boulevard Gouin entre le parc et le Boulevard Langelier, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La tenue d'un événement public;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre du Championnats régionaux Moustiques organisé par l'Association de baseball mineur de Montréal-Nord qui aura lieu du 9 au 15 août 2019 au parc Charleroi, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La tenue d'un événement public;
- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de la Kermesse des aînés organisée par l'AQDR section Montréal-Nord qui aura lieu le 22 août 2019 au parc Eusèbe-Ménard et sur le Boulevard Gouin entre le parc et le 3230 Boulevard Henri-Bourassa en passant par le boulevard Saint-Michel et Saint Michel, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La tenue d'un événement public;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre du Championnats provinciaux Moustiques organisé par l'Association de baseball mineur de Montréal-Nord qui aura lieu du 23 au 25 août 2019 au parc Charleroi, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La consommation d'alcool;
- La tenue d'un événement public;
- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Dans le cadre de la Fête de fin de saison organisée par l'Association de baseball mineur de Montréal-Nord qui aura lieu le 31 août 2019 au parc Charleroi, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 h et 22 h (55 décibels);
- La consommation d'alcool;
- La tenue d'un événement public;
- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1196450003

CA19 10 339

Accorder, dans le cadre de l'événement la Semaine italienne 2019, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient accordées, dans le cadre de la Semaine italienne 2019, les dérogations requises à cette fin en vertu de l'article 6, des paragraphes f) et i) de l'article 12 et du paragraphe a) de l'article 17 du Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics.

Dans le cadre de l'événement cité ci-dessus organisé par le Congrès National des Italo-Canadiens qui aura lieu le 10 août 2019 au parc Aimé-Léonard, permettre:

- La diffusion sonore afin de permettre à l'organisme de dépasser le nombre de décibels permis entre 7 h et 19 h (60 décibels) et entre 19 heures et 22 heures (55 décibels);
- La tenue d'un événement public;
- La vente, la mise en vente et l'étalage d'objets et/ou de marchandises;
- L'allumage d'un feu de cuisson.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1196450004

CA19 10 340

Nommer Mme Noura Yahiatene à titre de bibliothécaienne, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 29 juin 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Noura Yahiatene, matricule 284925999, à titre de bibliothécaienne, (Emploi : 763830 – Poste : 18319), groupe de traitement 07E ,à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période d'essai de six (6) mois à compter du 29 juin 2019, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1194394004

CA19 10 341

Titulariser conditionnellement M. Evins Narcisse, à titre de préposé à l'entretien - réseau d'aqueduc et d'égouts, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, à compter du 29 juin 2019, selon les conditions de la lettre d'entente.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit titularisé conditionnellement M. Evins Narcisse, matricule 100001920, à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout (Emploi : 611630), groupe de traitement 12, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, à compter du 29 juin 2019 aux conditions suivantes :

1. Détenir un permis de classe 3 au plus tard le 2 août 2020 ;
2. Détenir la qualification obligatoire (OPA) au plus tard le 2 août 2020;
3. Réussir chacune des étapes d'évaluation subséquentes prévues à la phase 1 du programme de formation Maxim'Eau.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1197367004

CA19 10 342

Titulariser conditionnellement M. Well Michel, à titre de préposé à l'entretien - réseau d'aqueduc et d'égouts, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 29 juin 2019, selon les conditions de la lettre d'entente.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit titularisé conditionnellement M. Well Michel, matricule 100002390, à titre de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout (Emploi : 611630), groupe de traitement 12, à la Division voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics, à compter du 29 juin 2019 aux conditions suivantes :

1. Détenir un permis de classe 3 au plus tard le 2 août 2020 ;
2. Détenir la qualification obligatoire (OPA) au plus tard le 2 août 2020;
3. Réussir chacune des étapes d'évaluation subséquentes prévues à la phase 1 du programme de formation Maxim'Eau.

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1197367003

CA19 10 343

Approuver la nouvelle structure de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises qui prendra effet à compter du 26 juin 2019.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvée la nouvelle structure de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, qui prendra effet à compter du 26 juin 2019;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1197857005

CA19 10 344

Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2019.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1192577006

CA19 10 345

Autoriser la disposition de cinq abribus de l'arrondissement en faveur de la Société de transport de Montréal.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisée la disposition de cinq abribus de l'arrondissement de Montréal-Nord en faveur de la Société de transport de Montréal, soit les abribus suivants :

- 55032 Gouin/Lausanne – Nord-Est;
- 55089 Léger/Drapeau – Nord-Est;
- 55097 Léger/L'Archevêque – Nord-Est;
- 55106 Léger/Sainte-Gertrude – Nord-Est;
- 55207 Léger/Rolland – Nord-Est.

Adopté à l'unanimité.

70.01 1197161021

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 août 2019.